

Procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 22 juin 2016

A Alixan

Etaient présent(e)s : Mesdames BANCEL, CHAZAL, CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, et Messieurs ANGELI, ARZALIER (arrivé à 19h19), BANDE, BARD, BIGNON, BONNET, BRARD, CARDI, CHANTEPY, CHOVIN, GAUTHIER, LARUE, LUNEL, POCHON, PONTON, PRADELLE (arrivé à 19h19), REVOL, SAUSSET, SIEGEL, SOULIGNAC, VALLON, VASSY

Etaient excusé(e)s : Mesdames GENTIAL, GIRARD, MOURIER (pouvoir à M.BRARD), ROSSI, THORAVAL (pouvoir à M.LARUE), et Messieurs BRET, BRUNET, DUBAY, LABADENS (pouvoir à M.REVOL), MENEROUX (pouvoir à M. SAUSSET), PERTUSA, PRELON (pouvoir à M.GAUTHIER), ROLLAND, VALETTE (pouvoir à M.BONNET)

Etaient absent(e)s : Mesdames BERTRAND, BICHON-LAROQUE, et Messieurs AVOUAC, DARAGON, DELOCHE.

Assistaient : Olivier BAUDY, Marc DUGUÉ, Julien FABRE, Delphine BILAND, Lola FERREIRA

Nombre de membres en exercice : 47, représentant 172 voix

Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 26 représentant 94 voix, puis à partir de 19h19 : 28 représentant 102 voix.

Nombre de pouvoirs : 6 représentant 24 voix

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION :

Décisions du Bureau et du Président

Bureau du 8 avril 2016 - Examen des demandes de dérogation prévue par l'article L142-5 du code de l'urbanisme pour les communes de :

- Beaugard Baret : accord partiel
- Chateaudouble : accord
- Eymeux : accord

Bureau du 20 mai 2016 - Examen des demandes de dérogation prévue par l'article L142-5 du code de l'urbanisme pour les communes de :

- Saint Michel sur Savasse : accord
- Valence : accord

1. Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 9 février 2016
2. Délégation du comité syndical au Président
3. Budget du Syndicat Mixte
 - 3.1 Compte administratif 2015
 - 3.2 Compte de gestion 2015
 - 3.3 Affectation du résultat
 - 3.4 Décision modificative n°1
4. Rapport d'activité 2015

5. Observatoire de l'habitat – Renouvellement de convention avec l'ADIL pour l'année 2016
6. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT
7. Renouvellement de l'adhésion 2016 au Centre d'études et de ressources sur le foncier (CERF)
8. Enquête publique sur le projet de SCoT : présentation du procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête et des principaux éléments du mémoire en réponse

Questions diverses

Le Président rappelle l'ordre du jour, donne la liste des excusés et des pouvoirs et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

Monsieur Franck SOULIGNAC est désigné secrétaire de séance.

Bureau du 8 avril 2016 - Avis du bureau sur les demandes de dérogation prévue par l'article L142-5 du code de l'urbanisme pour les communes de :

- Beaugard Baret : accord partiel
- Chateaudouble : accord
- Eymeux : accord

Bureau du 20 mai 2016 - Avis du bureau sur les demandes de dérogation prévue par l'article L142-5 du code de l'urbanisme pour les communes de :

- Saint Michel sur Savasse : accord
- Valence : accord

1. Validation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 9 février 2016

En l'absence d'observation, le procès-verbal de la séance du 9 février dernier est validé.

2. Délégation du comité syndical au Président

Le président Lionel BRARD ne participe pas au vote confie la présidence de séance à Christian GAUTHIER.

Mise aux voix :

Pour : 110 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Le comité syndical adopte à l'unanimité les délégations proposées au Président.

3. Budget du Syndicat Mixte

Arrivée de André ARZALIER et Jacques PRADELLE à 19h19.

3.1 Compte administratif 2015

Lionel BRARD confie la présidence de séance à Christian GAUTHIER et sort de la salle pendant la mise aux voix du compte administratif.

Mise aux voix :

Pour : 118 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte administratif.

3.2 Compte de gestion 2015

Mise aux voix :

Pour : 126 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Le comité syndical constate la concordance du Compte de gestion 2015 avec le compte administratif du Syndicat Mixte du SCoT Rovaltain Drôme Ardèche.

3.2 Affectation du résultat

Mise aux voix :

Pour : 126 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'affecter les résultats 2014 de la façon suivante : une partie du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » à hauteur de 61 333,12 euros et de laisser l'excédent de fonctionnement 2015 soit 287 008,05 euros, au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

3.4 Décision modificative n°1

Mise aux voix :

Pour : 126 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Le comité syndical valide à l'unanimité la décision modificative n°1.

4. Rapport d'activité 2015

Monsieur Lionel BRARD présente le contenu du rapport d'activité. Il rappelle que l'année 2015 a correspondu à une mobilisation soutenue des membres du bureau notamment au regard du nombre de groupes de travail et de réunions publiques organisées. Les membres du bureau ont fait preuve d'un fort investissement dans les dossiers, d'une grande capacité d'écoute et d'argumentation.

Monsieur Lionel BRARD remercie aussi les délégués du Comité syndical qui se sont mobilisés à l'occasion des réunions de cette instance ainsi que dans les étapes de concertation, ainsi mais aussi dans le cadre des participations aux groupes de travail thématiques.

Le rapport d'activité de l'année 2015 est distribué en séance.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité.

5. Observatoire de l'habitat – Renouvellement de convention avec l'ADIL pour l'année 2016

Mise aux voix :

Pour : 126 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Le comité syndical adopte à l'unanimité des membres présents le renouvellement de la convention avec l'ADIL.

6. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2016

Monsieur Lionel BRARD rappelle que la Fédération Nationale des SCoT met en œuvre des actions visant à l'accompagnement des structures porteuses de SCoT. Elle joue également un rôle de chef de file pour faire remonter aux législateurs les attentes de nos territoires. Elle met en place des formations auxquelles a accès l'équipe salariée du syndicat mais aussi des rencontres nationales ouvertes aux élus.

Mise aux voix :

Pour : 126 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Le comité syndical adopte à l'unanimité des membres présents le renouvellement de l'adhésion à la Fédération Nationale des SCoT pour l'année 2016.

7. Renouvellement de l'adhésion 2016 au Centre d'études et de ressources sur le foncier (CERF)

Monsieur Lionel BRARD précise que les documents produits par le CERF sont nombreux, lisibles et bien réalisés. Il propose que le syndicat mixte fournisse aux communes à leur demande, les documents produits par le CERF en particulier la lettre d'information.

Mise aux voix :

Pour : 126 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Le comité syndical adopte à l'unanimité des membres présents le renouvellement de l'adhésion au CERF pour l'année 2016.

8. Enquête publique sur le projet de SCoT : présentation du procès-verbal de synthèse de la commission d'enquête et des principaux éléments du mémoire en réponse

Monsieur Lionel BRARD précise que la réponse au procès-verbal de synthèse de l'enquête publique s'est faite dans le respect des compétences du comité syndical. Ainsi les réponses formulées sont réputées être sous réserve du débat qui sera porté par le comité syndical sur la base du rapport d'enquête qui sera remis prochainement par la commission d'enquête. Le PV de synthèse est un document de travail et d'échange interne avec la commission d'enquête mais qui peut être transmis à la demande aux délégués pour un usage confidentiel. C'est à partir des conclusions de la commission d'enquête que des propositions de modifications seront élaborées avant d'être soumises au comité syndical. Il ajoute que l'approbation du SCoT, au regard des délais et du travail important à produire, se situera vraisemblablement en octobre prochain.

Monsieur Philippe PONTON s'interroge sur la possibilité de remettre en cause l'avis de l'Etat ou d'autres personnes publiques associées sur la foi d'autres avis.

Monsieur Lionel BRARD rappelle que la commission d'enquête est une instance totalement indépendante, placée sous l'autorité du tribunal administratif et qu'il lui est demandé par les textes de donner son avis sur le SCoT, qu'il aille dans le sens de celui de l'Etat ou non.

Monsieur Christian GAUTHIER précise que la commission d'enquête est composée de trois membres, qui ont par ailleurs des profils et certainement des approches différentes.

Monsieur Philippe PONTON regrette que, alors que le projet de SCoT a été arrêté par le territoire, l'Etat puisse le remettre en cause dans son application.

Monsieur Lionel BRARD indique que le SCoT n'est pas encore approuvé et que l'Etat profite de la période pour faire passer ses messages, notamment sur les densités.

Monsieur Jean-Pierre CARDI souhaite connaître le nombre d'habitants s'étant exprimés lors de l'enquête publique.

Il est précisé que 113 remarques ont été consignées dans les registres pendant la durée de l'enquête publique.

Monsieur Lionel BRARD indique que ces remarques sont de nature très diverse et proviennent d'émetteurs différents : particuliers, associations, collectivités locales. La commission d'enquête a choisi de ne pas les synthétiser ce qui a conduit à un travail très important du syndicat pour formuler ses réponses.

Par ailleurs, la commission s'est saisie de la question du dimensionnement de certaines enveloppes urbaines considérant qu'il ne serait pas adapté de les retirer du DOO comme le souhaiterait l'Etat. Une vingtaine de communes seront contactées par le syndicat au sujet du redimensionnement de leurs enveloppes. Un travail sur le dimensionnement du foncier alloué à l'activité économique devra être mené avec les EPCI.

Monsieur Gérard LUNEL s'interroge sur la diffusion du procès-verbal de synthèse et des réponses du syndicat.

Monsieur Lionel BRARD précise qu'il pourra être mis à disposition aux délégués sur demande. Il rappelle qu'il est confidentiel et n'a pas vocation à être diffusé plus largement. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête qu'elle remettra prochainement seront publics.

Mise aux voix :

Pour : 126 voix

Contre : 0

Absentions : 0 voix

Questions diverses

Monsieur Christian GAUTHIER indique que le PLH de la Communauté de communes de Rhône Crussol a été analysé par le bureau et en présente les grands traits.

Monsieur Philippe PONTON indique que le dispositif de conventionnement de logements locatifs sans travaux est incitatif retenu dans le PLH et que la répartition des objectifs sur chacune des communes n'est pas un exercice facile.

Monsieur Lionel BRARD précise que c'est l'objectif d'un SCOT vertueux et réaliste de permettre l'application de ces objectifs et de digérer des exigences de l'Etat.

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance
Franck SOULIGNAC

Le Président
Lionel BRARD